



Dr. Annie LEVY-MOZZICONACCI (annie.levy@ap-hm.fr)

Secrétariat ☎ 04 91 96 88 12

Laboratoire ☎ 04 91 96 53 92 – Fax : 04 91 96 53 94

Laboratoire agréé pour le diagnostic prénatal en génétique moléculaire IO du 23 06 2004 (responsable : Dr Annie Levy-Mozziconacci)

**DEMANDE DE GENOTYPAGE RHESUS D FŒTAL A PARTIR DU SANG MATERNEL**

**Tous les champs doivent être obligatoirement renseignés pour un rendu du résultat dans un délai optimal.**

IDENTIFICATION DE LA PATIENTE	MEDECIN PRESCRIPTEUR
Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Nom de jeune fille.....	Adresse.....
Date de naissance.....	.....
Nom du Conjoint.....	.....
Tel.:.....	Tel. : .....
	Fax : .....

**GROSSESSE ACTUELLE (joindre la photocopie du groupe sanguin de la patiente)**

DDR : ..... DDG : .....  Grossesse mono-fœtale  Grossesse gémellaire  
 Age gestationnel :  
 Origine géographique des grands-parents :  
     Maternels ..... Paternels .....

Grossesse : ..... Parité : ..... Allo-immunisation (oui/non)  
 RAI : ..... Titrage : ..... Dosage pondéral .....

Une amniocentèse est elle prévue ? :  OUI  NON  
 Date du prélèvement : .....  
 Date et lieu du diagnostic prénatal (si prévu) .....  
 Nom de l'enfant à la naissance.....  
 Date présumée de l'accouchement..... Lieu présumé de naissance.....

**ATTESTATION ET CONSENTEMENT PREALABLE A TOUTE ANALYSE DE BIOLOGIE EN VUE D'ETABLIR UN DIAGNOSTIC**

Je soussigné(e) ..... Docteur en Médecine,  
 Conformément à l'article R.162-16-67 du décret n° 95-559 du 6 mai 1995, certifie avoir reçu en consultation ce jour, la patiente ci-dessus désignée afin de lui apporter les informations suivantes :

Les femmes Rhésus négatif portant un enfant Rhésus positif (présence du gène Rhésus) peuvent au cours de leur grossesse produire des anticorps dirigés contre les globules rouges du fœtus pouvant entraîner leur destruction et la mort du bébé. C'est sur la détection et le dosage de ces anticorps que l'on suit actuellement toutes les femmes enceintes rhésus négatif. De plus, une immunoprophylaxie (Rhopylac<sup>o</sup>) peut être proposée devant certaines situations à risque et systématiquement au 7<sup>ème</sup> mois de grossesse. Mais ce traitement est inutile si le bébé présente le même groupe rhésus que la maman.

Afin de connaître précocement (à partir de la 10<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée) le rhésus de votre fœtus, il vous est proposé de déterminer celui-ci par analyse génétique de l'ADN fœtal qui circule dans votre sang. Il s'agit d'une simple prise de sang qui ne présente aucun risque pour votre grossesse Si le résultat est en faveur d'un fœtus Rhésus négatif la prophylaxie (Rophylac<sup>o</sup>) est inutile.

Je soussignée, Madame.....  
 Consens au prélèvement et à la réalisation de cette analyse qui sera effectuée par un laboratoire autorisé à la pratique par le Ministère chargé de la santé. Le résultat de l'examen me sera rendu et expliqué par le médecin qui me l'a prescrit

Signature de la patiente

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
 Signature du prescripteur